
Compte-rendu du Conseil communautaire Bastides de Lomagne
Du Lundi 14 Décembre 2020 à 20h00 au Foyer Rural à Mauvezin

Nombre de délégués en exercice : 56
Présents : 51
Procuration : 3
Excusés : 8
Votants : 54

Validation du Conseil Communautaire du 16 Novembre 2020. (Pour 53 – Contre 1 – Abstention 0)

Adopté à la majorité

Information : Achat de défibrillateurs

Madame la Secrétaire Générale expose à l'assemblée les différents devis reçus pour l'achat des défibrillateurs. L'entreprise Defibril a été choisie. Le commercial va entrer en contact avec les communes intéressées.

Convention SDIS

Mise en place d'une convention entre le SDIS et la CCBL pour fixer les conditions dans lesquelles le sapeur-pompier volontaire, sollicité dans le cadre d'une mission opérationnelle, bénéficierait de la possibilité de laisser gratuitement lors des temps cantines et/ou ALAE son (ses) enfant(s) au sein des services de la CCBL.

Adoptée à l'unanimité.

Convention Territoriale Globale : définition des axes prioritaires

La CCBL s'est engagée à déterminer les axes prioritaires du territoire de la CCBL en décembre 2020.

Le Comité de pilotage du 10 décembre 2020 a défini 6 axes prioritaires de la CTG :

1. Petite enfance, enfance et parentalité
2. Santé
3. Accès aux droits
4. Culture et Jeunesse
5. Logement
6. Animation de la vie sociale

Adoptée à l'unanimité.

Convention de mise à disposition d'un bureau du CIAS pour la CCBL

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de la nécessité de mettre en place une convention de mise à disposition d'un bureau du CIAS situé dans l'immeuble du 9 rue Tourneuve – 32120 Mauvezin. Ce bureau sera occupé par la Maison France Services de la CCBL.

Adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention versée au CIAS Bastides de Lomagne

Monsieur le Président expose à l'assemblée les difficultés financières liées à la crise COVID auxquelles le CIAS doit faire face. Afin d'assumer les charges de personnels de fin d'année, il propose au Conseil Communautaire d'octroyer une subvention exceptionnelle de 40 000€ au CIAS Bastides de Lomagne.

Adoptée à l'unanimité.

Décision Modificative n°1 : Virement de crédit

Le Président expose à l'assemblée que les crédits ouverts au budget ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits :

Objet des dépenses	Diminution sur crédit Déjà alloué		Augmentation des crédits	
	Chapitre	Sommes	Chapitre - Article	Sommes
Dépenses imprévues	022	40 000 €		
Subvention exceptionnelle CIAS			67 - 678	40 000 €
Dépenses imprévues	022	2 500€		
Frais incompressible ELLIOR			67 – 678	2 500
		42 500€		42 500€

Adoptée à l'unanimité.

Décision Modificative n°2 : virement de crédit

Le Président expose à l'assemblée que les crédits ouverts au budget ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits :

Objet des dépenses	Diminution sur crédit Déjà alloué		Augmentation des crédits	
	Chapitre-Article	Sommes	Chapitre	Sommes
Alimentation	011-60623	80 000 €		
Aide économique FSE + LOCCAL			65	80 000€
TOTAUX		80 000€		80 000€

Adoptée à l'unanimité.

Participation aux frais de fonctionnement 2019/2020 des écoles de l'Isle Jourdain

Vu le courrier de la commune de l'Isle-Jourdain du 22 septembre 2020 demandant l'accord de la CCBL pour la participation aux frais de fonctionnement scolaire 2019-2020,

Monsieur le Président informe l'assemblée que cette participation est d'un montant de 9 848 € et que la dépense a été prévue au budget 2020.

Adoptée à l'unanimité.

Mise en place d'une section bilingue Occitan : désignation d'un représentant

Considérant la circulaire n°2017-072 du 12/04/2017, la convention cadre Ministère de l'Education Nationale – Région en vigueur pour le développement de l'enseignement de l'occitan et la loi n°2013-595, dite loi Peillon, Monsieur le Président précise au Conseil Communautaire qu'il convient de désigner un représentant.

Monsieur le Président propose : Mme Magali HENRI-RIVIERE

Adoptée à l'unanimité.

Délibération modificative à l'aide à l'immobilier d'entreprise

L'entreprise NEW TECH DISTRI ayant changé de dénomination sociale, le Président expose à l'Assemblée qu'il convient de faire une délibération modificative au nom de NTD France pour que celle-ci soit envoyée à la Région.

Adoptée à l'unanimité.

Convention partenariale Région/CCBL pour le dispositif L'OCCAL – Volet 3

Considérant les mesures de fermeture administrative d'un certain nombre de commerces prises en application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

La présente convention a pour objet de définir le partenariat renforcé entre la Région et l'EPCI pour la mise en œuvre du dispositif L'OCCAL-Loyers dans le cadre de la dynamique L'OCCAL.

Adoptée à l'unanimité.

Convention de cofinancement EPCI/Région concernant l'aide à l'immobilier d'entreprise

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de la nécessité de mettre en place une convention de cofinancement EPCI/Région concernant l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Cette convention fixera les modalités d'intervention de la Région Occitanie en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises et approuvera les dispositions de la présente convention.

Ainsi la présente convention a pour objectif de définir les modalités de cofinancement des projets d'immobilier d'entreprise entre la Région Occitanie et la Communauté de Communes Bastides de Lomagne.

Adoptée à l'unanimité.

Versement d'une subvention exceptionnelle aux associations de commerçants

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations de commerçants (CAP CLAR et ACAP'LA) en raison du contexte sanitaire, et afin de favoriser la relance économique.

Le montant de cette subvention sera de 4650€ à répartir sur les deux associations en plusieurs versements sur l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

Avenant à la Convention EPF pour Saint Clar signée le 7 Septembre 2020

Considérant la délibération du 7 Septembre 2020, ayant pour objet le partenariat entre l'E.P.F. d'Occitanie, la commune de Saint Clar et la communauté de communes Bastides de Lomagne sur le projet d'aménagement du « 24 et 26 Place de la Mairie » à Saint-Clar, via la signature d'une convention tripartite ;

Monsieur le Président expose la proposition d'avenant à la convention entre l'E.P.F. d'Occitanie, la commune de Saint Clar et la communauté de communes Bastides de Lomagne pour le projet d'acquisition d'une maison « Le Saut de Loup » à Saint-Clar, via la signature de l'avenant à la convention tripartite.

Adopté à l'unanimité.

Information : Point sur l'OPAH sur la fin de l'année I

Monsieur le Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace fait un point sur l'OPAH.

- ❖ 159 contacts depuis le début de l'opération sur 36 communes
- ❖ 107 dossiers agréés, soldés ou en cours, soit 83 pour les propriétaires occupants et 24 dossiers propriétaires bailleurs
- ❖ 20 dossiers agréés, dont 3 soldés
- ❖ 52 contacts déclarés sans suite
- ❖ Environ 320 000€ de travaux réalisés par les entreprises du territoire ou limitrophes
- ❖ 29 permanences ont été réalisées par le bureau d'étude

Modification du tableau des emplois

Monsieur le Président présente les modifications au tableau des emplois au sein de la CCBL.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération sur le RIFSEEP

Pour l'application du décret n°2020-182 du 27 Février 2020, il convient de modifier la délibération du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, afin de prendre en compte les cadres d'emploi techniques.

Adoptée à l'unanimité

Mise à jour des documents de mise à disposition

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer pour les mises à dispositions des agents, et des services de la CCBL à Office de Tourisme Bastides de Lomagne et au CIAS.

Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que nous devons recevoir les arrêtés de renonciation des pouvoirs de police.

Séance levée à 22h00